

Trions encore plus d'emballages en plastique.



Ce qui va dans le sac transparent.



Ce qui va dans le sac bleu.

Davantage d'emballages en plastique dans le sac bleu PMC et un sac transparent supplémentaire pour les emballages en plastique souple. Tout ça pour vous simplifier le tri et pour recycler encore plus!

Merci pour votre bon tri!



Plus d'infos?
www.intradel.be
info@intradel.be
 04 / 240.74.74

E.R. : M. Van Gaever, Fost Plus asbl, 2 Avenue des Olympiades, 1440 Evere - Novembre 2019

Dans notre commune aussi, trions encore plus.



IMPORTANT À PARTIR DU 1^{ER} DÉCEMBRE
 un sac supplémentaire pour la collecte des emballages en plastique souple et un sac bleu au contenu élargi.



Tout ce que vous devez savoir pour mieux trier.



Quels nouveaux emballages sont autorisés dans le sac bleu au contenu élargi ?

Outre les emballages PMC actuels (les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons) viendront s'ajouter les emballages en plastique rigide tels que les pots de yaourt, les barquettes de champignons, les ravers de beurre...

Pourquoi ce changement ?

Pour pouvoir collecter, trier et recycler davantage d'emballages en plastique, ce qui entraînera une baisse des déchets résiduels et une augmentation du recyclage.

Pourquoi 2 sacs dans ma commune ?

À l'heure actuelle, tous les centres de tri ne sont pas encore équipés pour accueillir les emballages en plastique souple et rigide dans un même sac. Il s'agit d'une phase de transition et dès 2022, le sac transparent devrait disparaître pour ne laisser qu'un seul sac bleu pour l'ensemble de vos emballages PMC.



Puis-je toujours utiliser mes anciens sacs bleus ?

Bien entendu, ils restent valables de manière illimitée. Vous pouvez les proposer à la collecte avec les nouveaux emballages en plastique rigide autorisés.

Et pour la collecte ?

- ➔ Pour le sac bleu, le calendrier de collecte reste inchangé. Vous pourrez le sortir le même jour qu'avant. Vous trierez plus, avec tout autant de confort.
- ➔ Le sac transparent, lui, sera collecté le même jour que le bleu, mais une fois toutes les 8 semaines. Consultez votre calendrier Intradel pour éviter de rater une collecte.

Quels nouveaux emballages sont autorisés dans le sac transparent ?

Les emballages en plastique souple tels que les sachets (de fromage, de salade, ...), les sacs et les films (comme ceux entourant les bouteilles d'eau et les cannettes par exemple).

-8 kilos

Grâce aux nouvelles consignes de tri élargies, vous aurez beaucoup moins de déchets résiduels. Jusqu'à 8 kg d'emballages supplémentaires par habitant iront dans le sac bleu et le sac transparent chaque année.

Ce scénario de collecte est-il valable pour toutes les communes ?

Toute la zone Intradel est concernée. Toutefois, et durant toute la phase de transition, dans les communes de Liège, Ans, Grâce-Hollogne, Flémalle, Herstal, Saint-Nicolas et Seraing, les habitants n'auront qu'un seul sac bleu pour y mettre les emballages en plastique rigide et en plastique souple.

Où puis-je me procurer les nouveaux sacs ?

- ➔ Dans les mêmes points de vente que les anciens : votre épicerie, votre supermarché, etc.
- ➔ Dans cette enveloppe, nous vous offrons un sac transparent afin de commencer dès à présent à trier vos emballages en plastique souple. Profitez davantage de sacs gratuits en présentant le bon ci-dessous dans votre supermarché.

BON

POUR UN ROULEAU DE 5 SACS TRANSPARENTS GRATUITS !

5 425027 190032 >

1 seul bon valable par ménage pour 1 rouleau de sacs transparents.

CE QUI VA DANS LE SAC TRANSPARENT

EMBALLAGES EN PLASTIQUE SOUPLE



NOUVEAU

CE QUI VA DANS LE SAC BLEU

P EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE



Bouteilles

Flacons

NOUVEAU



Barquettes et ravers

Pots et tubes

M EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Cannes et boîtes de conserve

Aérosols alimentaires et cosmétiques

Barquettes et ravers

Couvercles

Bouchons et capsules

C CARTONS À BOISSONS



NOUVEAU



NOUVEAU TRI

AFFICHEZ CE GUIDE DE TRI AU-DESSUS DE VOS POUBELLES.

Les bonnes règles de tri



Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-le dans le sac transparent et la barquette dans le sac bleu.

INTERDITS DANS LES SACS BLEU ET TRANSPARENT

- ⊗ Les emballages avec bouchon de sécurité enfant
- ⊗ Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- ⊗ Les emballages d'huile de moteur, pesticides, tubes de silicone
- ⊗ Les emballages avec une contenance supérieure à 8L



ATTENTION !



N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

